



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 33.2019

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 21 Pour : 21 Contre : 0

Date de la convocation : 20 mars 2019

L'an deux mille dix neuf et le vingt sept mars à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGOUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. DUBLIN. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. PONS. MM. THOMAS. VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC. VERNIER.

Pouvoirs : Mme DETUYAT à Mme BALAGUE. Mme LABORDE à M. MANERO.

Absents excusés : MM. POUVILLON. PEGOURIE. Mmes DETUYAT. FABREGAS. OVADIA. ESTAUN. DENES. LABORDE.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : ADMISSION EN NON-VALEUR

Exposé :

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la ville. Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant les états des produits irrécouvrables dressés par le comptable public,
 Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée Délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 1274.43 €, correspondant à la liste des produits irrécouvrables n° 3307850812 dressée par le comptable public.

Exercice 2013

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
881/2013	166.46 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
TOTAL	166.46 €		

Exercice 2014

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
453/2014	184.21 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
488/2014	37.80 €	ALSH	Education/Jeunesse
24/2014	13.32 €	ALSH	Education/Jeunesse
TOTAL	235.33 €		

Exercice 2015

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
52/2015	25.31 €	ALSH	Education/Jeunesse
427/2015	36.63 €	ALSH	Education/Jeunesse
419/2015	132.36 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
161/2015	132.36 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
29/2015	106.35 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
TOTAL	433.01 €		

Exercice 2017

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
363/2017	139.64 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
887/2017	65.26	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
TOTAL	204.90 €		

Exercice 2018

N° Titre	Montant	Nature de la recette	Service concerné
244/2018	63.86 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
518/2018	105.39 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
102/2018	65.48 €	Restauration scolaire	Education/Jeunesse
TOTAL	234.73 €		

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65, article 6541.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20190327-27032019_33-DE
Reçu le 02/04/2019
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerar
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
01/04/2019

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E